

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-48/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 juillet 2021

Objet : Cession de voirie communale-recalibrage RD 67 – Modificative 2.

L'an deux mil vingt et un et le trois août à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – GIROT Dominique – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAK Jean-Marie – AUROUX François – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à COMBRISSON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie à BANC Jean-Pierre – AUROUX François à BABILLON Agnès – MANGIONE Sylvie à ANGE Josianne.

COMBRISSON Jean-Luc a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code de l'urbanisme,
- ◆ Vu le PLU de la commune de Clérieux,
- ◆ Vu le code la voirie routière,
- ◆ Vu la délibération n°49-2019 du 28 mai 2019,
- ◆ Vu la délibération n°76-2020 du 17 décembre 2020,

Considérant que, le projet d'aménagement de la RD 67 porte sur le calibrage de celle-ci entre le pont TGV et le giratoire du collège. Et que, la commune de Clérieux est concernée par le projet entre le pont TGV et le pont de franchissement du Chaloray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

VALIDER les principes et les emprises du projet d'aménagement de la RD 67 entre le pont TGV et le giratoire du collège.

AUTORISER le Conseil départemental, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux sur les voiries communales existantes ou à aménager qui seraient concernées par le présent projet de calibrage.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 5 août 2021.

**Le Maire
Fabrice LARUE**

